

BUREAU DIRECTEUR PHYSIQUE
Vendredi 22 janvier 2010
de 09H30 à 18H00
CNOSF

Présents : Frank BIGNET, Jean-Michel BUNIET, Emmanuel CHABANNES, Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Cédric GOSSE, Françoise HUOT-JEANMAIRE, Denis JAEGER, Philippe LESCURE, Michèle MONSERAT, Bernard SAINT-JEAN, Patrick SOIN.

Philippe LESCURE ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Directeur.

Le Président LESCURE devra quitter temporairement la réunion afin d'assister à la cérémonie des vœux du Président de la République. Le Secrétaire Général, Patrick SOIN, conduira la réunion en son absence.

1. Administration, Informations Générales

1.1. Point licences

Avec 25.657 licences au 22 janvier 2010, la F.F.TRI. enregistre malgré les difficultés du début de saison une progression de 4,6% de date à date. Avec 626 clubs, la F.F.TRI. compte déjà 12 clubs de plus qu'en fin de saison 2009.

1.2. Représentation fédérale : Grandes épreuves - AG de ligues

Grandes Epreuves Fédérales : Il manque un représentant fédéral pour le championnat de France de Triathlon des Neiges qui aura lieu en même temps que l'AG, le 7 février prochain. C'est le Président de Ligue Languedoc Roussillon, Monsieur Lilian OLIVE, qui sera le représentant fédéral.

AG de ligues régionales : Plus de 60% des ligues ont déjà tenu leur AG, les dernières AG se tiendront dans la période des quinze jours à venir.

Le Président LESCURE informe les membres du BDF de la démission du Président de la Ligue d'Auvergne, Monsieur Bernard BEGON, et qu'aucun successeur n'a encore été élu. Monsieur Bernard BEGON a par ailleurs également démissionné de sa mission de chargé d'instruction de la Commission Nationale de Discipline.

Le Président LESCURE informe les membres du BDF de la démission de la Présidente de la Ligue du Centre, Madame Florence GAUTIER, et de l'élection du nouveau Président, Monsieur Patrick PORCHER.

1.3. Organisation AG 2010 – POITIERS

Le Secrétaire Général rappelle que l'Assemblée Générale Fédérale se déroulera le 6 février prochain. Elle sera précédée la veille par le désormais traditionnel « buffet des régions » et un Comité Directeur Fédéral ouvert aux Président(e)s de Ligues aura lieu le dimanche matin 7 février.

Une réunion Outre - Mer est prévue le vendredi après-midi 5 février et une réunion de la Commission Nationale Sportive est prévue le samedi soir 6 février.

1.4. Projet d'ordre du Jour – CD du 07 février – POITIERS

Le projet d'ordre du jour du CDF qui aura lieu à Poitiers est présenté. Cet ordre du jour reste à compléter. Il sera finalisé à l'issue de la réunion téléphonique du BDF du 4 février prochain.

1.5. Calendrier des réunions fédérales 2010

Patrick SOIN présente le calendrier des réunions fédérales :

<i>Jeudi 4 février, de 12h15 à 13h15 :</i>	BD téléphoné
<i>Samedi 6 février, à partir de 9h :</i>	Assemblée Générale à Poitiers
<i>Dimanche 7 février, de 9h à 12h :</i>	CD ouvert aux Présidents de Ligues
<i>Vendredi 19 mars, de 16h à 20h :</i>	BD physique au siège fédéral
<i>Samedi 20 mars, de 8h à 13h :</i>	BD physique au siège fédéral
<i>Vendredi 30 avril, de 14 à 19h :</i>	BD physique à Nancy
<i>Samedi 1^{er} mai, de 9h à 12h :</i>	BD physique à Nancy (à confirmer)
<i>Samedi 29 mai, de 9h30 à 19h :</i>	CD physique à Paris
<i>Mardi 12 octobre, à 18h30 :</i>	CD téléphoné RGF
<i>Vendredi 15 octobre, de 10h à 18h :</i>	BD physique à Paris (à confirmer)
<i>Samedi 16 octobre :</i>	CD physique à Paris
<i>13 et 14 novembre :</i>	colloque des arbitres nationaux
<i>19, 20 et 21 novembre :</i>	Séminaire des Présidents de Ligues (lieu à définir)
<i>27 et 28 novembre :</i>	colloque des CRA
<i>Vendredi 14 janvier 2011 :</i>	repas avec le personnel et vœux du Président
<i>Samedi 15 janvier 2011, de 8h à 18h :</i>	CD ouvert aux Présidents de Ligues
<i>Samedi 19 février 2011 :</i>	Assemblée Générale
<i>Dimanche 20 février 2011, de 9h à 12h :</i>	CD ouvert aux Présidents de Ligues

1.6. Séminaire des Présidents de ligues : candidature Midi Pyrénées

La Ligue Midi-Pyrénées s'est portée candidate pour organiser le Séminaire des Présidents de Ligues à TOULOUSE. Des devis de différents hôtels sont présentés aux membres du BDF.

Le BDF retient cette unique candidature qui sera présentée en CDF.

1.7. Travail des commissions - Limites d'intervention

Ayant constaté quelques dysfonctionnements, Denis JAEGER souhaite effectuer un rappel relatif au rôle des commissions.

Les commissions sont forces de proposition et c'est bien le CDF qui valide, amende ou refuse, les propositions présentées. Ainsi une somme d'argent prévue pour la réalisation d'une action particulière doit être utilisée uniquement dans ce but. En cas d'annulation de l'action en question, les commissions n'ont pas compétence pour réaffecter elles - même la somme d'argent prévue en vue de réaliser une autre action.

Philippe LESCURE rappelle également que les commissions présentent un budget et doivent accomplir leurs actions dans le budget prévu. Lorsqu'il y a des modifications éventuelles, il est nécessaire d'en informer le Trésorier Général.

Le présent sujet concerne la Commission Nationale de la Formation. Le BDF valide à la majorité (une abstention) la réaffectation de la somme associée à une action qui a été annulée, à une action d'aide financière à la formation proposée par la Commission Nationale de la Formation.

Un courrier d'information sera transmis aux Présidents de Commissions afin de rappeler les limites d'intervention des commissions.

1.8. Assurance : RC obligatoire, Individuelle Accident facultative

Guillaume FRITSCH et Bernard SAINT-JEAN rappellent les obligations en matière d'assurance Responsabilité civile et Individuelle Accident.

La F.F.TRI. a l'obligation (article L.321-1 du Code du Sport) de souscrire pour l'exercice de ses activités des garanties d'assurance couvrant :

- sa responsabilité civile,
- la responsabilité civile de ses préposés salariés ou bénévoles,
- la responsabilité civile des pratiquants du sport,
- la responsabilité civile des arbitres et juges dans l'exercice de leurs activités.

La F.F.TRI. proposant aux personnes sollicitant une licence d'adhérer simultanément à un contrat collectif d'assurance Individuelle Accident, nous avons notamment l'obligation (article L.321-6 du Code du Sport) :

- de mentionner le prix de l'adhésion
- d'indiquer qu'elle n'est pas obligatoire

Ces informations sont indiquées dans la notice d'information assurance, Guillaume FRITSCH et Bernard SAINT-JEAN souhaitaient simplement informer les membres du BDF que les demandeurs de licence pouvaient choisir, à leurs risques et périls s'ils ne disposent pas d'une assurance Individuelle Accident personnelle, de refuser l'assurance individuelle accident fédérale et déduire du montant de leur cotisation le coût de cette assurance, soit 2,27 euros pour la saison 2010.

Les personnes qui souhaitent déduire ce coût de leur cotisation doivent compléter et signer une attestation de refus d'assurance Individuelle Accident (disponible en page 5 de la notice d'information assurance), elles sont parfaitement informées des implications de leur refus d'adhésion à l'assurance Individuelle Accident.

Au regard de cette présentation, les membres du BDF constatent que la F.F.TRI. répond à ses obligations légales en matière d'assurance et précise que les personnes qui refuseraient l'assurance facultative Individuelle Accident ne peuvent le faire qu'en parfaite connaissance de cause.

1.9. Modification des Statuts et du Règlement Intérieur : retour du Ministère chargé des Sports

Statuts : La proposition de modification des statuts a été validée par le Ministère.

Règlement intérieur : Le Ministère nous a demandé d'effectuer une petite modification au niveau des points 3.1.5. et 3.2.4. « composition de l'Assemblée Générale ». Cette dernière apparaît surlignée en jaune ci-dessous.

(...)

Tout licencié individuel dispose d'un bulletin de valeur une voix (correction du Ministère) lors des votes.
Tout organisateur d'une ou plusieurs épreuves dispose d'un bulletin de valeur (correction du Ministère) 10 voix lors des votes quel que soit le nombre d'épreuves organisées.

Le quota de voix des associations sportives ci-dessus considérées est exprimé par tranche de valeur de 30, 20 et 10 voix. Chaque association sportive dispose du nombre de bulletins de vote nécessaires à l'expression du quota de voix qu'elle porte. Ce nombre de bulletins est déterminé par l'affectation à l'association sportive du plus grand nombre de bulletins de valeur 30 voix, puis du plus grand nombre de bulletins de valeur 20 voix, et du plus grand nombre de bulletins de valeur 10 voix pouvant contenir dans le quota de voix porté. (ex un club de 125 licenciés dispose de 70 voix : les voix sont réparties en 2 bulletins de 30 voix + 1 bulletin de 10 voix)

~~Chaque organisateur dispose d'un bulletin de valeur 10 voix quel que soit le nombre d'épreuves organisées. (correction du Ministère)~~

~~Chaque licencié individuel dispose d'un bulletin de valeur 1 voix. (correction du Ministère)~~

Si une association sportive affiliée ne peut se faire représenter par un membre licencié de cette même association, elle ne peut se faire représenter (mandant) que par une autre association sportive affiliée de la même ligue (mandataire).

(...)

Le BDF prend acte de la demande du Ministère et précise que la version corrigée des propositions de modification du Règlement Intérieur sera présentée lors de l'Assemblée Générale du 6 février 2010.

1.10. V2 : demande de Licences par Internet

Patrick SOIN fait le point sur l'avancée des travaux. Il est rappelé que si nous respectons le planning prévisionnel, la phase de test pourra démarrer au mois d'avril 2010. La mise en fonction est prévue pour le 1^{er} septembre 2010.

Le Président LESCURE précise que les tests seront réalisés bien sûr par les membres du groupe de travail, mais également d'autres ligues volontaires.

Patrick SOIN effectue un point sur les fonctions prévues pour une saisie individuelle, un accès club et un accès ligue.

Saisie individuelle par Internet :

Afin de faciliter les demandes de licence par Internet :

- Il ne sera plus nécessaire de créer de compte
- Il ne sera plus obligatoire d'avoir un email

Les licenciés seront reconnus à l'aide des champs suivants : **nom, date de naissance, lieu de naissance**. En cas de non reconnaissance d'un licencié, par exemple en cas de date de naissance erronée dans notre base de données, le licencié devra se rapprocher de sa ligue pour faire corriger l'erreur.

Le **certificat médical** devant être rendu disponible bien avant la période de renouvellement/prise de licence, le demandeur de licence (hors licence dirigeant) pourra renseigner les champs « nom du médecin », « date du certificat médical », « type de certificat médical » au moment de sa demande de licence par Internet. S'il ne dispose pas de ces informations au moment de la demande de licence, ces données pourront être complétées par son club ou sa ligue.

Le demandeur de licence valide les informations communiquées et **il lui est directement proposé de télécharger son formulaire pré rempli de demande de licence (il n'y a pas d'envoi d'email)**.

Il sera possible en cas de « perte » de son formulaire de demande de licence, de le télécharger à nouveau en indiquant simplement son nom, sa date de naissance et son lieu de naissance.

En renseignant les champs suivants : **nom, date de naissance, lieu de naissance**, chaque demandeur de licence pourra savoir :

- Si la demande de licence est en attente de validation par la ligue
- Si la demande de licence a été validée par la ligue,
- Si la licence est en attente d'édition à la F.F.TRI.,
- Si la licence a été éditée par la F.F.TRI..

Dès que la licence aura été éditée par la F.F.TRI., il sera possible de télécharger et d'imprimer son **attestation de licence**.

Accès club :

Chaque ligue communiquera à ses clubs réaffiliés des codes d'accès pour leur permettre de se connecter à leur « compte club F.F.TRI. »

IMPORTANT : plusieurs personnes peuvent saisir simultanément des demandes de licences d'un même club en se connectant sur le « compte club ».

Avant la toute première saisie, le club devra vérifier et/ou corriger les informations le concernant :

- Coordonnées du siège social
- Coordonnées du contact club

Les documents suivants seront accessibles dans chaque compte « club » :

- Un mode d'emploi animé
- L'attestation d'affiliation du club à la F.F.TRI.
- Le formulaire de demande de mutation
- Le formulaire de demande de licence + la notice d'information assurance

Le club pourra effectuer un export Excel avec les informations relatives à ses licenciés (coordonnées, type de licence...).

Le club pourra savoir quels sont les membres qui ont effectué leur demande de licence par Internet

- Il aura accès au formulaire de licence pré rempli
- Il pourra modifier ou compléter les demandes effectuées par Internet

Le club pourra saisir les demandes de licence « **papier** », il renseignera également les données relatives au **certificat médical** et à l'éventuel **refus de souscription à l'assurance facultative « Individuel Accident »**.

Le club pourra savoir :

- Si la demande de licence est en attente de validation par la ligue
- Si la demande de licence a été validée par la ligue,

PV 01 du 22 janvier 2010

- Si la licence est en attente d'édition à la F.F.TRI.,
- Si la licence a été éditée par la F.F.TRI..

Dès que la licence aura été éditée par la F.F.TRI., le club pourra télécharger l'**attestation de licence** correspondante.

Accès ligue :

IMPORTANT : plusieurs personnes peuvent saisir simultanément des demandes de licences ou effectuer des validations de demande de licence en se connectant sur le « compte ligue ».

La F.F.TRI. affecte à chaque ligue des codes d'accès.

Chaque ligue peut effectuer 4 types d'opération via Internet :

- 1) Gérer les codes d'accès de clubs relevant du ressort de leur territoire
- 2) Se connecter sur les comptes « club »
- 3) Saisir des demandes de licence (de la même manière que le club)
- 4) Compléter (ou corriger) et valider les demandes de licence en attente

Pour ce qui concerne le point 4, il est prévu de pouvoir mettre en place un système de tri « multicritères » (par club et par nom par exemple) et il est prévu de mettre en place un moteur de recherche.

Mutation

Pour ce qui concerne les demandes de mutation, Patrick SOIN précise qu'elles ne seront pas informatisées :

- Un fichier PDF de demande de mutation sera rendu accessible dans chaque compte club et chaque compte ligue.
- Un fichier PDF sera proposé en téléchargement pour les personnes qui auraient souhaité changer de club par Internet.

1.11. Mutations D1-D2

La Réglementation Sportive laissant la possibilité aux clubs de D1 / D2 de déclarer comme entrant dans la composition de leur équipe, des athlètes ayant muté au plus tard le 15 janvier de la saison en cours et pour lesquels la licence aura été saisie par la ligue le 31 janvier 2010 au plus tard, plusieurs Présidents de clubs de D1 / D2 ont attiré l'attention du Président LESCURE sur la date d'application de la pénalité de 75 euros pour mutation « hors période ».

La période de mutation est définie par la Réglementation Sportive (page 31), elle court du 1er au 31 octobre de l'année. Au-delà de cette date, les mutations sont considérées comme « hors période », elles restent possibles, mais elles sont soumises au paiement d'une pénalité financière et doivent être accompagnées d'une lettre exposant précisément les motifs de la demande. Compte tenu des difficultés rencontrées pour prendre une licence par Internet cette année, la date d'application de la pénalité financière a été reportée du 31 octobre au 10 décembre 2009.

La Réglementation Sportive ne précisant pas si les clubs de D1 / D2, pour toute demande de mutation effectuée au plus tard le 15 janvier 2010, sont dispensés de cette pénalité financière, ou s'ils y sont soumis, le BDF est invité à clarifier la question.

Certains membres du BDF ont participé à la réunion des clubs de D1 à la Baule en septembre dernier, et précisent que la question de la pénalité financière n'avait pas été associée à la possibilité d'enregistrer dans leur équipe un athlète ayant muté au plus tard le 15 janvier de la saison en cours.

Les membres du BDF constatent que les délais pour intégrer dans la Réglementation Sportive les évolutions discutées lors de la réunion des clubs de D1 de fin de saison (hors évolutions mineures) sont bien trop courts et peuvent conduire, comme c'est le cas sur le point des mutations, à un certain nombre d'imprécisions.

Cependant, compte tenu des imprécisions de Réglementation Sportive sur le sujet de la pénalité financière concernant les clubs de D1 / D2, le Président LESCURE propose, à titre exceptionnel et pour cette année uniquement, de dispenser les clubs de D1/D2 de la pénalité financière de 75 euros pour toutes mutations demandées au plus tard le 15 janvier 2010, le cachet de la poste faisant foi. Celles-ci restent cependant soumises au paiement des frais de dossier et des éventuels frais de formation et/ou de mutation.

Le résultat du vote du BDF est à égalité de voix pour et de voix contre, en cas d'égalité la voix du Président est prépondérante, la proposition du Président est donc adoptée par le BDF.

Un courrier explicatif à la signature du Président LESCURE sera transmis aux clubs de D1 / D2.

Par ailleurs, il est également proposé :

- d'intégrer les évolutions mineures souhaitées lors de la réunion des clubs de D1 à la Réglementation Sportive de la saison N+1.
- d'intégrer les autres évolutions souhaitées lors de la réunion des clubs de D1 à la Réglementation Sportive de la saison N+2.

Les membres du BDF adoptent ces deux propositions à l'unanimité.

2. Communication/Marketing

2.1. Prod TV 2010

Bernard SAINT-JEAN présente un comparatif des devis 2009 et 2010 de la société DIGIVISION. Le différentiel de 10.000 € s'explique par une demande d'intervention plus importante de la part de la F.F.TRI. : deux déplacements contre un seul en 2009 pour couvrir les championnats LD et CD de Triathlon, réalisation d'une rétrospective 2009, réalisation d'un clip marketing.

Les membres du BDF valident à l'unanimité la proposition de DIGIVISION.

2.2. Agence de presse BLANCO NEGRO

L'agence de presse Blanco Negro assurera une présence presse permanente auprès de la F.F.TRI.. En termes d'évènements, au-delà de l'accompagnement déjà effectué sur les grandes épreuves fédérales l'année passée, elle interviendra également sur les étapes de la série mondiale, les championnats d'Europe et du Monde et le triathlon de Paris (budget triathlon de Paris).

Les membres du BDF valident à l'unanimité l'intervention de l'agence Blanco Negro.

2.3. Uniformisation des documents F.F.TRI.

La maquette de lettre avec les logos personnalisés, la signature internet, etc... a été envoyée aux Ligues et aux Comités Départementaux. C'est une mesure qui a été bien perçue. Frank GASQUET demande que la charte graphique soit respectée dans tous les documents afin d'uniformiser la communication fédérale, de la F.F.TRI. aux C.D.TRI..

Frank BIGNET regrette l'absence du logo du Ministère, partenaire de la Fédération, sur les documents officiels. Le BDF précise qu'il s'agit d'un oubli malheureux qui sera réparé immédiatement pour ce qui concerne les documents power point de présentation et dès la prochaine commande pour ce qui concerne le papier à entête.

2.4. Refonte du Site Internet

Frank GASQUET présente au BDF sa proposition de refonte du site Internet, sous forme de portail avec cinq pôles accessibles directement depuis la page d'accueil : adhésion, information, inscription aux épreuves, Triathlon de Paris et éventuellement un pôle « actualités ».

Le BDF est favorable à la poursuite des travaux et à la présence de publicité sur le site. Le Président LESCURE souhaite disposer d'un calendrier de suivi des travaux prévus.

2.5. Partenariat SUUNTO

Ce partenaire ne propose aucun versement en cash, mais peut répondre à un besoin de la DTN en matériel. Le BDF accepte cette proposition de partenariat à l'unanimité.

2.6. Partenariat Energétique

En matière de partenariat énergétique, toutes les pistes ont été explorées, il ne reste qu'une négociation en cours avec Eafit.

Le BDF donne encore quinze jours au secteur marketing pour conclure un partenariat énergétique. Au-delà de cette période, Frank GASQUET, Vice Président en charge du Marketing et de la Communication, adressera un courrier aux organisateurs de Grandes Epreuves Fédérales précisant que la F.F.TRI. libère pour la saison 2010 et uniquement celle-ci le secteur du partenariat alimentaire énergétique (liquide et solide).

Les membres du BDF valident cette orientation à l'unanimité.

2.7. Affiche Triathlon au Féminin

Frank GASQUET présente l'affiche choisie par le secteur communication et précise qu'il la trouve un peu cher. Il propose d'essayer de négocier le tarif à la baisse et, dans la négative, de faire appel à un autre prestataire.

Les membres du BDF valident cette proposition à l'unanimité.

3. Finances

3.1. Créances

Les créances sont présentées aux membres du BDF. Aucune n'appelle de commentaire particulier.

Bernard SAINT-JEAN évoque la possibilité d'appliquer un taux d'intérêt pour toutes les demandes d'étalement de dette. Philippe LESCURE est favorable à cette proposition et demande à la Commission Nationale Financière de proposer aux membres du BD puis aux membres du CDF une modification concrète de notre Règlement Financier. Il est rappelé que l'Assemblée Générale est seule compétente pour adopter une modification du Règlement Financier.

3.2. Budget 2010 – v2

Le budget prévisionnel sera présenté à l'Assemblée Générale à l'équilibre.

3.3. Contrôle fiscal

Une requête a été déposée auprès du Tribunal administratif de Montreuil pour contester la dernière décision des services fiscaux. Des pièces complémentaires seront prochainement déposées par notre avocat.

3.4. Echancier règlement des adhésions

Bernard SAINT-JEAN propose de réviser l'échéancier de paiement des adhésions par les ligues afin de limiter l'effort de trésorerie que doit effectuer la F.F.TRI. au cours du premier trimestre de la saison. Une révision de l'échéancier de règlement des adhésions implique une modification du Règlement Financier. Le Président invite la Commission Nationale Financière à proposer aux membres du BD puis aux membres du CDF une modification concrète de notre Règlement Financier. Il est rappelé que l'Assemblée Générale est seule compétente pour adopter une modification du Règlement Financier.

4. Vie Sportive

Direction Technique Nationale, Haut Niveau, Développement

4.1. Tenues Equipe de France – Modalités publicitaires

Le DTN, Frank BIGNET, rappelle en préambule les principes généraux applicables aux tenues équipe de France et aux modalités publicitaires :

- Ces modalités s'appliquent uniquement aux athlètes sélectionnés au sein de l'Equipe de France des disciplines classées de haut-niveau par le Ministère chargé des Sports (Tri CD – Tri LD – Dua CD) pour disputer des épreuves internationales identifiées au sein du programme annuel de l'Equipe de France en adéquation avec le projet de performance fédéral.
- Au regard de la réglementation ITU et de la politique fédérale de haut-niveau, il a été décidé de réserver sur les tenues de compétition des Equipes de France des espaces publicitaires aux partenaires de la F.F.TRI. qui contribuent au développement de la Fédération et aux activités des équipes de France.
- Il est accordé pour l'année 2010, sur ces mêmes tenues de compétition des « équipes de France » des espaces, au bénéfice des partenaires personnels du sportif (partenaire n'entrant pas en concurrence avec les secteurs d'activité des partenaires fédéraux). L'athlète a donc la possibilité de mettre en valeur les entités privées mais aussi les institutions (club - employeur) qui contribuent au projet personnel du sportif.
- Les espaces publicitaires ne sont pas la propriété du sportif, ils sont remis à la disposition de la fédération chaque année à la fin de la saison sportive internationale. Des modifications peuvent ainsi intervenir d'une année sur l'autre sur les modalités publicitaires ci-après exposées.
- Les autres disciplines doivent respecter les modalités internationales. Les textes sont disponibles sur le site internet de l'I.T.U (www.triathlon.org)

Port de la tenue Equipe de France :

Pour les disciplines ci-dessous, le port des tenues fédérales de représentation et de compétition (tri-fonction) sont fournies aux athlètes sélectionnés. Elles sont obligatoires sur les épreuves. Le déplacement est organisé et pris en charge financièrement par la Fédération Française de Triathlon.

- Equipe de France Triathlon Courte Distance Elite et U23:
 - Epreuves de la « ITU World Championships Series »,
 - Epreuves de la « ITU World Cup »
 - Epreuves de « la Coupe d'Europe »
 - Championnats du Monde Elite (finale de la WCS) et U23
 - Championnats d'Europe Elite et U23
 - Toutes épreuves internationales figurant au programme sportif de la F.F.TRI.

- Equipe de France Triathlon Longue Distance :
 - Championnats du Monde

- Equipe de France Duathlon Courte Distance Elite et U23 :
 - Championnats du Monde Elite et U23
 - Championnats d'Europe Elite et U23

Cas particulier des participations aux épreuves internationales en dehors des sélections en Equipe de France

Hors les cas décrits ci-dessus, dans le cadre de participation à des épreuves internationales au libre choix du sportif et en dehors de toute sélection en Equipe de France, l'athlète peut utiliser la tenue de son choix dans le respect de la réglementation internationale (cf. règlement I.T.U.). Il n'y aura pas de prise en charge fédérale sur ces épreuves.

Cas particulier en Coupe du Monde et Coupe Continentale

Compte tenu de la réglementation I.T.U., la F.F.TRI. détient les prérogatives de l'inscription d'un athlète. La Direction Technique Nationale se réserve le droit de faire participer un athlète, **hors cadre de l'Equipe de France**. Les conditions seront étudiées au cas par cas.

Les membres du BDF valident à l'unanimité pour la saison 2010 le document « MODALITES PUBLICITAIRES 2010 - TENUES DE REPRESENTATION ET DE COMPETITION DE L'EQUIPE DE France » présenté par le DTN. Ce document vient donc compléter la convention F.F.TRI. – SHN 2010.

4.2. Directives DTN / Lettres de missions

Chaque membre de la DTN a été destinataire d'une lettre de mission. L'objectif est de déterminer la ligne de conduite de la DTN pour accompagner la F.F.TRI. et maintenir un lien permanent avec la convention d'objectifs. Les directives de la Direction Technique Nationale sont projetées :

- 1) La première action est la promotion du sport pour le plus grand nombre.
 - L'objectif n°1 est la poursuite de l'accroissement du nombre de clubs, de licenciés et d'épreuves.
 - L'objectif n°2 est la poursuite de la diversification des pratiques pour des publics identifiés.
 - L'objectif n°3 est le renforcement du partenariat avec les autres fédérations.

- 2) La seconde action est le développement du sport de Haut Niveau.
 - L'objectif n°1 est de performer tout d'abord sur la Série Championnat du Monde et sur le Championnat d'Europe.
 - L'objectif n°2 est de préparer la relève.
 - L'objectif n°3 est de dynamiser les structures fédérales.
 - L'objectif n°4 est de performer sur les Championnats du Monde de Triathlon LD et de Duathlon CD.
 - L'objectif n°5 est de développer les relations internationales.

- 3) La troisième action concerne le sport et la santé : prévention par le sport et protection des sportifs. L'objectif est de contribuer à l'optimisation de la santé des SHN.

- 4) La quatrième action est l'accompagnement de l'emploi, la professionnalisation et la formation.
 - L'objectif n°1 est d'animer un Centre National de Formation.
 - L'objectif n°2 est de favoriser la professionnalisation de l'encadrement
 - L'objectif n°3 est d'assurer la formation des CTN, des CTL et des entraîneurs des SHN.

Les membres du BDF valident à l'unanimité les orientations présentées. Le document présenté par le Directeur Technique National sera transmis aux membres du CDF et aux ligues régionales et sera également présenté lors du CD ouvert aux présidents de ligue le 7 février prochain.

4.4. Point d'information Parcours de l'Excellence Sportive (PES)

Le PES a été validé au cours d'une précédente réunion de BDF, Frank BIGNET précise qu'il a été auditionné par le Ministère à ce sujet et que la présentation du Parcours de l'Excellence Sportive a été appréciée. L'ambition fédérale est de redonner du sens au mot « performance », de généraliser une culture de performance et de former une équipe, de construire un projet au service de la performance.

Le PES sera présenté lors du CD ouvert aux présidents de ligue le 7 février prochain

4.5. Equipes Techniques Régionales (ETR)

Frank BIGNET souhaite montrer, à travers différents outils et exemples, l'importance d'accompagner les Ligues sur cette thématique d'ETR en :

- Mettant en place cette équipe technique régionale,
- Elaborant et en signant une convention ETR avec les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS).

A ce titre deux déplacements sont d'ores et déjà programmés le 27 janvier prochain :

1. Stéphane ZIMMER se rendra en Bourgogne pour travailler avec la ligue de triathlon à l'écriture d'une convention d'ETR en partenariat avec la DRJSCS Bourgogne.
2. La même démarche sera initiée par Frank BIGNET avec la Ligue Bretagne

4.6. Développement Durable

Jean-Michel BUNIET informe les membres du BDF qu'une rencontre a eu lieu avec LDE le 21 janvier dernier sur la base d'un état des lieux croisé des orientations respectives de LDE et de la F.F.TRI. en matière de Développement Durable. Six thématiques furent principalement abordées :

1. Le Label Triathlon Durable et la mise à disposition de gobelets et tant que possible de rampes à eau
2. La création d'un jeu concours dont le prix final devrait évoluer aux environs de 2 000€
3. La création de fiches techniques en lien avec l'utilisation de l'eau au sens large et plus particulièrement sur les épreuves (contenants divers et variés, milieu naturel, aseptisations, ...)
4. La compensation carbone des équipes de France voire d'un événement (Paris)
5. La pratique handisport. Il s'agissait pour la F.F.TRI. de notamment promouvoir les actions de développement au travers du Challenge National Handisports. Pour LDE cette thématique est importante, mais l'accompagnement proposé ne concerne pour cette année que les épreuves annexes au Grand Prix F.F.TRI. – LDE pour lesquelles LDE s'engage à étudier toutes les demandes et à prendre en charge toutes les adaptations nécessaires afin que toutes les catégories d'handisports puissent accéder aux épreuves.
6. Le volet social. Pour ce qui concerne le volet social du développement durable, LDE a fait savoir à la F.F.TRI. qu'elle souhaiterait prendre à sa charge et faire découvrir, en tant que spectateurs, le triathlon aux enfants du Secours Populaire. Les conditions opérationnelles de cette demande doivent être étudiées.

Afin de sensibiliser tous les acteurs fédéraux à la démarche « développement durable », Jean-Michel BUNIET souhaiterait faire l'acquisition d'agenda 21 du CNOSF qui seraient remis lors de l'AG à Poitiers. Le BDF valide à l'unanimité cette proposition.

4.10. Affaires internationales

Suite au décès subit du Président de l'ETU, Emilio Di Toro, en novembre dernier, une présidence par intérim a été mise en place. Des élections seront programmées dans les mois à venir.

Denis JAEGER, membre du Bureau Exécutif, fait savoir qu'il n'y a à ce jour aucune personnalité qui émerge naturellement du Bureau Exécutif pour succéder à Emilio Di Toro.

Denis JAEGER demande aux membres du BDF s'ils souhaitent que la France présente au Bureau Exécutif de l'ETU sa candidature pour la présidence de l'ETU.

Les membres du BDF approuvent la candidature de Denis JAEGER pour représenter la France à cette élection.

Tous les sujets de l'ordre du jour n'ayant pu être examinés, un BDF téléphoné est programmé au 4 février prochain.

Le Président LESCURE remercie les membres du BDF de leur participation à cette réunion.

Philippe LESCURE
Président

Patrick SOIN
Secrétaire Général